

Le détachement de conducteurs

Être détaché signifie travailler dans un État membre de l'Union européenne (UE) autre que celui dans lequel l'employeur est établi



Les employeurs doivent:

- veiller à ce que les conducteurs disposent de tous les documents nécessaires
- soumettre la déclaration de détachement sur le portail de déclaration de détachement



Lorsqu'ils sont détachés dans un autre pays, les conducteurs:

- ont droit à l'égalité salariale et à des conditions de travail équitables
- peuvent avoir droit à la même rémunération que les conducteurs de ce pays
- doivent conserver les documents nécessaires dans le véhicule

